



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 6 janvier 2016 - n°7/H030

**Projet d'avis des commissions soumis à amendements éventuels pour  
adoption lors de l'assemblée plénière du 21 janvier 2016**

*Soumis au Conseil pour amendements éventuels à transmettre  
au secrétariat général avant le 18 janvier 2016*

---

## Conseil National de l'Information Statistique

**PROJETS D'AVIS**  
**des commissions du Cnis**

## SOMMAIRE

---

	page
<b>AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS</b>	
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES .....	3
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL .....	4
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ .....	5
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE... ..	6
• SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE .....	7
• INTERCOMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE... ..	8
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS .....	9
• TERRITOIRES .....	10

## PROJETS D'AVIS

---

proposés par la commission **Démographie et questions sociales**  
des 7 mai et 15 octobre 2015

### Avis n° 1

Le Conseil note avec satisfaction la parution des résultats de l'enquête Logement et de l'enquête Phebus, qui permettront notamment de mieux appréhender la performance énergétique et la consommation d'énergie des ménages, ainsi que les avancées relatives aux indices Notaires-Insee.

Il constate cependant que certaines recommandations du rapport sur l'information statistique sur le logement et la construction, visant notamment à davantage de transparence, de cohérence et de lisibilité des informations n'ont pas été mises en œuvre. Il reste des divergences par exemple sur l'évolution annuelle des loyers selon la source consultée. Le Conseil s'impliquera pour assurer un suivi sous des formes à préciser (commissions, séminaires, rencontres, etc.) de ce rapport.

Il recommande par ailleurs, les sources d'informations étant très nombreuses, que le service statistique public (SSP) réalise un dossier renvoyant vers l'ensemble des informations disponibles en matière de logement afin d'améliorer leur lisibilité et d'accompagner les utilisateurs.

**Référence : avis de moyen terme n° 4, 5 et 6 de la commission « Démographie et questions sociales »**

### Avis n° 2

Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la statistique publique que ce soit en termes de pédagogie et de données disponibles sur les migrations. Ces avancées permettent de bien différencier les concepts de flux, de stock, de catégories de population selon les définitions françaises et internationales et de disposer de premiers éléments sur les flux des émigrants, la décomposition par catégorie du solde migratoire et les caractéristiques des primo arrivants. Il souhaite disposer d'un point régulier sur l'ensemble de ces questions.

Le sujet des migrations étant très souvent présent dans le débat, il est important que les données statistiques et les précisions pédagogiques soient facilement accessibles sur les sites de diffusion de la statistique publique.

Il constate que le cadre juridique actuel et les données disponibles ~~actuelles~~ permettent de travailler sur de nombreuses problématiques. Il souhaite que la collaboration entre la statistique publique et la recherche se poursuive afin de mieux éclairer certaines problématiques comme les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intra européens, les caractéristiques des réfugiés et des primo arrivants et les politiques migratoires. Cette collaboration nécessite d'assurer l'accès aux données détaillées pour les chercheurs.

Le Conseil assurera un suivi de ces recommandations qui relèvent de différents avis de moyen terme et d'axes prioritaires qu'il s'est fixés pour 2015.

**Référence : avis général de moyen terme n°10 et avis de moyen terme n° 3 de la commission "Démographie et questions sociales", avis général n° 1 et 3 de 2015**

## PROJETS D'AVIS

---

proposés par la commission **Emploi, qualification et revenus du travail**  
des 25 mars et 25 septembre 2015

### Avis n° 1

Le Conseil salue l'important travail réalisé par la Dares et pôle emploi pour répondre aux recommandations émises par l'Autorité de la statistique publique sur la publication mensuelle lors de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Il note que la Dares et Pôle emploi ont émis en parallèle d'autres propositions détaillées visant à améliorer la lisibilité de cette publication mensuelle, en la recentrant notamment sur les indicateurs principaux.

Le groupe de consultation a fait part de ses réactions et a proposé des évolutions complémentaires. La sortie de la publication mensuelle rénovée est prévue à l'automne 2015. Pour s'assurer de sa bonne lisibilité, le Conseil souhaite qu'une maquette de cette publication rénovée soit présentée au préalable au groupe de consultation.

**Référence : avis général de moyen terme n° 1**

### Avis n° 2

Le Conseil veillera à ce que la production des données sur les quartiers prioritaires soit fournie avec régularité et s'accompagne d'études aux conclusions claires pour des non-spécialistes. À l'horizon de deux ans à trois ans, il souhaite refaire le point sur les données et analyses disponibles permettant d'éclairer le débat.

### Avis n° 3

Un premier état des lieux des informations et des estimations disponibles sur la mesure du travail dissimulé et ses impacts a été réalisé lors de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » d'automne 2015.

Le constat ainsi présenté permet d'éclairer les hypothèses et les traitements opérés par des producteurs de statistiques en France et dans différents pays.

Le Conseil est conscient que la mesure du travail dissimulé, notamment ses impacts sur les finances publiques constitue un véritable défi pour la statistique, que ce soit en termes d'observation ou de méthodes d'estimation. C'est pourquoi, il a décidé de constituer un groupe de travail afin d'approfondir la réflexion sur ces questions.

Le Conseil suivra avec une attention particulière l'avancement des travaux de ce groupe de travail et les recommandations qu'il formulera.

**Référence : avis de moyen terme n° 5 de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »**

## PROJETS D'AVIS

---

proposés par la commission **Entreprises et stratégies de marché**  
des 1<sup>er</sup> avril et 18 novembre 2015

### Avis n° 1

Le Conseil note l'apport de la statistique publique au niveau des statistiques :

- structurelles, pour mesurer notamment l'activité, l'emploi et le chiffre d'affaires des entreprises de la filière bois ;
- conjoncturelles, pour suivre l'évolution des prix, de la production et des échanges extérieurs.

Le Conseil souligne les évolutions rapides de la filière, les changements d'usage et demande à la statistique publique d'assurer une veille. Il soutient les actions visant à développer les données statistiques et les indicateurs associés.

**Référence : avis général de moyen terme n° 26, avis n° 2 de moyen terme de la commission « Entreprises et stratégies de marché »**

### Avis n° 2

La nouvelle définition de l'entreprise, en cours de mise en œuvre, s'affranchit des aspects juridiques pour mieux prendre en compte les aspects économiques et l'organisation en groupes des entreprises. Outre des comptes consolidés qui suppriment les doubles comptes des agrégats, le profilage des groupes permet d'avoir une meilleure approche des découpages en grands secteurs, mais aussi des indicateurs économiques plus cohérents par secteur. Ceci constitue une avancée majeure pour l'analyse économique par rapport aux diagnostics précédents qui avaient essentiellement pour base les unités légales.

Par ailleurs, les analyses de dispersion de ces données par entreprise, enrichissent le diagnostic économique en fournissant des mesures d'écarts de performances entre catégories d'entreprises mais également des indicateurs de concentration de notre système productif.

Enfin, la prise en compte de la démographie d'entreprises améliore les indicateurs conjoncturels de mesure de l'activité.

Le Conseil soutient la poursuite de ces travaux. Il souligne l'intérêt du profilage qui permet une mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et recommande de maintenir une cohérence des travaux avec le projet européen EGR (répertoire européen des groupes).

Il souhaite que les efforts de pédagogie actuels se poursuivent, en particulier pendant cette phase transitoire de mise en œuvre de cette nouvelle définition.

**Référence : avis général de moyen terme n° 23, avis de moyen terme n° 1 et 2 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »**

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la commission **Environnement et développement durable**  
du 24 juin 2015

### Avis n° 1

Le Conseil réaffirme son attachement à disposer d'un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB, qui dispose d'une bonne visibilité sur les sites de diffusion. La commission de concertation élargie associant le Cese et France Stratégie, avec la collaboration du Cnis est parvenue à limiter le nombre de thèmes et de leurs indicateurs phares à dix.

Il rappelle que pour certains indicateurs actuellement retenus des travaux méthodologiques sont nécessaires :

- soit pour harmoniser le cadre national et international ;
- soit pour diminuer les délais de diffusion.

Le Conseil a déjà pris des avis en ce sens en novembre 2014 (cf. références).

Il s'impliquera dans des actions d'accompagnement de la démarche, sous des formes à définir afin d'appuyer sa mise en œuvre par les décideurs et sa bonne appropriation par les citoyens. Il suggère par ailleurs des actions de pédagogie pour la bonne compréhension des indicateurs, par exemple pour l'empreinte carbone.

Il rappelle par ailleurs que l'ONU adoptera de nouveaux objectifs de développement durable en septembre 2015 et demande que l'on veille à la bonne articulation du tableau de bord avec ces nouveaux objectifs, sans s'interdire de pouvoir adapter ce tableau de bord en fonction des évolutions des données disponibles.

**Référence : avis général de moyen terme n° 30, avis général n°4 de 2015, avis n°4 de 2015 de la commission "Démographie et questions sociales», avis n° 3 de la commission « Environnement et développement durable»**

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la commission **Système financier et financement de l'économie**  
du 27 mai 2015

### **Avis n° 1**

Le Conseil apprécie qu'une présentation générale des comptes de « Qui-à-qui », permettant de mieux connaître les circuits de financement entre les acteurs, soit disponible. Il souhaite la poursuite de ces travaux qui permettent de mieux connaître le financement de l'économie.

**Référence : avis général de moyen terme n° 28, avis n° 7 de moyen terme de la commission « Système financier et financement de l'économie ».**

## PROJETS D'AVIS

---

proposés par l'inter commission **Environnement et développement durable et Système financier et financement de l'économie** du 5 novembre 2015

### Avis n° 1

Le cadre réglementaire de la loi « Grenelle 2 » (notamment ses articles 225 et 226) prévoit depuis 2012 une remontée d'informations d'une part pour les entreprises de 500 salariés ou plus, réalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et d'autre part pour les entreprises cotées, ainsi que pour des collectivités locales d'une certaine taille. Ce cadre avait été présenté lors de la commission « Environnement et développement durable » de mai 2014. Pour améliorer la connaissance sur l'investissement socialement responsable, le Cnis souhaite que soit examinée la possibilité d'élaborer - à partir des informations quantitatives - une base de données à des fins d'exploitation statistique et qu'un accès à cette base soit prévu pour les acteurs concernés dans le respect du cadre juridique en vigueur.

**Référence : avis de moyen terme n°5 de la commission « Système financier et financement de l'économie », n° 2 de la commission « Environnement et développement durable » et n° 4 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »**

### Avis n° 2

La présentation des différents travaux des acteurs concernés sur l'ISR et les fonds bas carbone montrent l'intérêt croissant pour ces questions, qui s'accompagnent d'une diversité des objectifs, des concepts et des nomenclatures. Alors que les règlements nationaux et internationaux se développent, ce contexte conduit le Conseil à préconiser notamment des travaux sur les nomenclatures nationales et internationales pour mieux répondre aux besoins dans ces domaines.

### Avis n° 3

La large concertation organisée par le Cese et France Stratégie, en collaboration avec le Cnis et le service statistique public, a permis de proposer pour un nombre limité de thèmes 10 indicateurs phares et des indicateurs complémentaires, compatibles avec un cadre théorique international, et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental. Sur la base de cette proposition, un tableau de bord de 10 indicateurs a été retenu ; il alimentera un rapport annuel annexé au projet de loi de finances.

Ce tableau de bord est une avancée importante, qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

Le Conseil recommande la diffusion annuelle par la statistique publique de l'ensemble du tableau de bord et des informations nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne utilisation des indicateurs complémentaires au PIB. Par ailleurs, il renouvelle sa demande d'améliorer les délais de mise à disposition des indicateurs, notamment pour les revenus et l'empreinte carbone.

**Référence : avis général de moyen terme n° 30, avis général n° 4 de 2015, avis n° 4 de 2015 de la commission "Démographie et questions sociales», avis n° 3 de la commission « Environnement et développement durable»**



## PROJETS D'AVIS

---

proposés par la commission **Services publics et services aux publics**  
des 3 juin et 24 novembre 2015

### Avis n° 1

Le Conseil constate que les systèmes d'information sur les personnels enseignants et non enseignants apportent de nombreuses informations sur la mobilité, les rémunérations et les conditions de travail des personnels qui permettent d'éclairer les questions de recrutement et de carrière.

Il regrette toutefois que les statisticiens n'aient pas accès à des informations de qualité sur la formation continue de ces personnels.

Le Conseil souhaite avoir une présentation régulière des avancées du projet SIRHEN (système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale) dans la mesure où sa mise en œuvre a un impact important pour la statistique publique.

**Référence : avis de moyen terme n° 10 de la commission « Services publics et services aux publics »**

### Avis n° 2

Le Conseil note les avancées réalisées depuis fin 2013, date du précédent échange sur les statistiques de la sécurité et de la justice, en termes de clarification des missions des différents acteurs concernés, par exemple dans le pilotage de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) et en termes de diffusion des données. La mise en cohérence en cours des systèmes d'information des ministères de la justice et de l'intérieur devrait permettre à terme par ailleurs d'harmoniser les statistiques sécurité et justice. Le Cnis appuie ces démarches.

Il souligne toutefois comme l'Autorité de la statistique publique que le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2015 redéfinissant les missions de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) comporte des ambiguïtés sur le partage des missions entre l'ONDRP et le service statistique ministériel « Sécurité intérieure » (SSMSI).

Le Conseil réaffirme la nécessité de s'appuyer simultanément sur les enquêtes auprès de la population et sur les données administratives pour disposer de différents angles d'appréciation et de connaissance de l'insécurité et rappelle l'importance du comité de concertation de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) - dont le principe d'annualité a été débattu - pour que les utilisateurs puissent émettre leurs souhaits et participer à son évolution. Il recommande que soient explorées les voies permettant de mieux connaître l'insécurité sans victime directe, notamment l'insécurité économique et environnementale. Il note par ailleurs une demande de rendre plus visibles les données diffusées.

**Référence : avis de moyen terme n° 22 de l'avis général et n° 15 de la commission « Services publics et services aux publics »**

## PROJETS D'AVIS

---

proposés par la Commission **Territoires**  
des 10 juin et 7 octobre 2015

### Avis n° 1

Le Conseil constate que l'état des lieux de l'offre statistique dans les DOM réalisé par l'Inspection générale de l'Insee montre des avancées satisfaisantes quant aux données disponibles depuis le rapport du groupe de travail du CNIS de 2008 sur les statistiques des DOM et COM.

Cet état des lieux montre que les demandes des directives européennes notamment sont prises en compte pour les régions ultrapériphériques et il établit des priorités en particulier pour Mayotte en fonction des moyens disponibles. Il reste toutefois à compléter le diagnostic sur la production statistique des services statistiques ministériels, en particulier sociaux, pour lesquels les besoins sont importants.

Le Conseil note avec satisfaction que la coordination des questions ultramarines sera confiée à une structure pérenne de l'Insee.

Il reste cependant à améliorer la visibilité et l'accessibilité des statistiques sur l'ensemble des Outre-Mer en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Enfin, une réflexion - qui pourrait être confiée à un groupe de producteurs et d'utilisateurs ultramarins - doit également être menée sur la production statistique de la Nouvelle Calédonie et des collectivités d'Outre-Mer, en particulier Saint-Martin qui a le statut de région ultrapériphérique.

**Référence : avis n° 34 de moyen terme et n°4F de la commission "Territoires »**

### Avis n° 2

Le Conseil constate avec satisfaction que l'offre de données en matière de logement social permet d'éclairer la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. Il souhaite que la réflexion sur la définition du logement social soit présentée aux utilisateurs.

Il regrette que l'offre de données ne couvre pas l'ensemble du parc de logements et souhaite que les conditions d'accès aux données fiscales soient précisées selon les différents types d'utilisateurs.

Il note enfin que les données permettant d'évaluer les politiques publiques sur les dispositifs fiscaux de soutien à l'investissement immobilier ne sont pas accessibles et souhaite que la DGFIP étudie les possibilités de mise à disposition aux acteurs chargés de l'évaluation et que des études soient réalisées sur les impacts de ces soutiens.

**Référence : avis de moyen terme n° 4 et 5 de la commission "Démographie et questions sociales » et avis n° 3 D de la commission « Territoires »**

### Avis n° 3

Les différentes initiatives présentées montrent que la coopération entre statisticiens permet de disposer de données transfrontalières utiles aux autorités politiques, aux partenaires institutionnels, aux acteurs et utilisateurs nationaux et régionaux, malgré les difficultés liées aux différences de référentiels entre pays (concepts, nomenclatures et zonages).

Cependant, il reste à réaliser des progrès pour certaines thématiques et mailles géographiques pour disposer de davantage de données statistiques. Il faut également pouvoir calculer les indicateurs utiles pour mesurer les progrès de l'intégration transfrontalière visée par les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG), qui doivent par ailleurs contribuer au financement de cette observation. Plusieurs voies d'amélioration sont possibles.

Une des voies prometteuse - empruntée par Eurostat - est de travailler avec des données carroyées qui permettent de s'affranchir des zonages administratifs.

L'autre voie est de participer à des projets européens comme le répertoire européen des groupes (EGR) et ceux mis en œuvre par la direction générale de la politique régionale ou le programme de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (Espon) et de développer l'utilisation d'enquêtes harmonisées au niveau européen comme l'enquête « Transport routier de marchandises ».

Le Conseil apprécie ces initiatives européennes qui permettent de mesurer les liens qu'entretiennent la France et les autres pays, dont les pays frontaliers. Il souligne par ailleurs l'intérêt qu'a l'implication des États membres dans le cadre de la coordination de leurs politiques d'aménagement du territoire.

**Référence : avis de moyen terme n° 3, 4 et 35 de l'avis général de moyen terme, n° 4A et 4E de la commission "Territoires » et n°1 de la commission « Entreprises »**